

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

## I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2021 est voté le 17 décembre 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

L'équilibre du Budget de la commune se présente comme suit :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b> FONCTIONNEMENT</b>	28 731 710 €	28 731 710 €
<b> INVESTISSEMENT</b>	15 270 900 €	15 270 900 €
<b> BUDGET TOTAL</b>	<b>44 002 610 €</b>	<b>44 002 610 €</b>

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget primitif de la collectivité.

## II. LE BUDGET PRINCIPAL

### II-1. La section de fonctionnement

#### **a) Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### **b) Les recettes de la section de Fonctionnement:**

OBJET	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
Produits des services	1 711 770,00	1 625 600,00	-5%
Impôts et taxes	14 954 700,00	14 967 100,00	0,1%
Dotations et participations	1 669 200,00	1 866 700,00	12%
Produits de gestion courante	1 713 480,00	1 731 300,00	1%
Fonds de soutien (Etat)	870 950,00	871 010,00	0%
Produits exceptionnels	4 000,00	4 000,00	0%
Reprise de provision	0,00	2 500 000,00	NS
Atténuation de charges	120 000,00	120 000,00	0%
Opération d'ordre	0,00	5 046 000,00	NS
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>21 044 100,00</b>	<b>28 731 710,00</b>	<b>36,5%</b>

Le Budget Primitif 2021 enregistre une forte hausse de 36,5% rapport à celui de 2020. Elle est due d'une part à la reprise de la provision de 2,5 millions d'euros (constituée en 2019) et d'autre part à l'opération d'ordre de transfert de l'indemnité de 5,046 millions d'euros à la section d'investissement.

La neutralisation des recettes d'ordre et de la reprise de provisions ramènent l'augmentation des recettes de 2021 par rapport à 2020 à **0,7%**.

	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
<b>Recettes réelles</b> (hors recettes exceptionnelles et opérations d'ordre)	21 044 100,00	21 185 710,00	<b>0,7%</b>

### **c) La fiscalité**

Aucune actualisation des bases fiscales n'a été prévue dans le Projet de Loi de Finances de 2021. Le produit fiscal a été estimé sur les mêmes bases que celles de 2020.

Les taux des impôts locaux de 2021 sont identiques à ceux de 2020 :

- La Taxe d'habitation (TH) 18,11 %.
- Le Foncier bâti (FB) 27,26 %.

- Le Foncier non bâti (FNB)
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation et du transfert de la taxe foncière aux communes (à compter de 2021), Il est important de préciser que la Commune des Deux Alpes percevra le même produit fiscal (TH et FB). La commune sera surcompensée du fait d'un produit de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) départemental supérieur au produit de TH sur les résidences principales.

#### **d) Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement du Budget 2021 évoluent de +36,5% par rapport à celles de l'exercice 2020. Elles incluent la prévision de l'indemnité de résiliation du contrat de délégation de service public avec le délégataire sortant, Deux Alpes Loisirs(DAL) qui s'élève à 5,046M€.

Les dépenses réelles, après neutralisations des charges exceptionnelles et les opérations d'ordre sont en baisse de **-0,7%** en 2021 par rapport à 2020.

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Evolution BP 2021/BP 2020</b>
<b>Dépenses réelles</b> (hors charges exceptionnelles et opérations d'ordre)	18 389 860,00	18 255 820,00	<b>-0,7%</b>

Le tableau ci-après reprend les différents postes budgétaires :

<b>OBJET</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Evolution BP 2021/BP 2020</b>
Charges générales	6 527 860,00	6 527 860,00	0%
Charges de personnel	6 874 300,00	6 641 960,00	-3,4%
FPIC, FNGIR et reversement TS	2 100 000,00	2 120 000,00	1%
Subventions et participations	1 457 700,00	1 305 000,00	-10%
Frais financiers	1 430 000,00	1 411 000,00	-1%
Charges exceptionnelles	2 600,00	5 048 500,00	NS
Dépenses imprévues	0,00	250 000,00	NS
Autofinancement prévisionnel	1 851 640,00	3 939 890,00	NS
Opérations d'ordre	800 000,00	1 487 500,00	86%
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>21 044 100,00</b>	<b>28 731 710,00</b>	<b>36,5%</b>

La commune continue à poursuivre son effort de rationalisation des dépenses réelles de fonctionnement, pour pouvoir financer les opérations d'équipement du budget principal.

Malgré la crise sanitaire et la nécessité de réaliser des dépenses (de masque, de tests, gels hydro-alcoolique), la Commune se donne comme objectif le maintien de ses charges courantes de fonctionnement.

Le tableau ci-après reprend les réalisations de 2019 et les prévisions de 2020 et 2021 de quelques postes sensibles :

	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Evolution 2021/2020
Eau et assainissement	120 187	130 000	132 850	2%
Énergie - Électricité	587 750	630 500	652 200	3%
GAZ	33 154	35 000	39 700	13%
Combustibles	63 007	86 900	81 000	-7%
Carburants	118 452	155 500	82 500	-47%
<b>TOTAL des Fluides</b>	<b>922 549</b>	<b>1 037 900</b>	<b>988 250</b>	<b>-5%</b>

	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Evolution 2021/2020
<b>Locations de matériels (dont les camions et les chargeuses)</b>	741 589	703 050	646 700	-8%

## II-2. La section d'investissement

### **a) Généralités**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- **En dépenses** : Celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **En recettes** : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les produits des cessions des terrains, des bien meubles ou immeubles ainsi que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

### **b) Les dépenses de la section d'investissement**

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 15,270 millions d'euros. Les dépenses d'équipement, regroupant les acquisitions et les travaux est de 7,15 contre 7,4M€ en 2020.

OBJET	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
Rbsmt Capital de la dette	2 791 500,00	2 500 000,00	-10%
Etudes et logiciels	35 000,00	209 000,00	497%
Subv. Equipement versées	100 000,00	260 000,00	160%
Immobilisations corporelles	1 035 700,00	1 137 500,00	10%
Travaux en cours	4 587 000,00	2 130 000,00	-54%
Opérations d'équipement	1 681 000,00	2 630 000,00	56%
Opérations financières	1 800,00	1 001 000,00	NS
Rbsmt de subv. Et TA	34 000,00	7 400,00	-78%
Opérations d'ordre	0,00	5 046 000,00	NS
Opérations d'ordre intra section	0,00	350 000,00	NS
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>10 266 000,00</b>	<b>15 270 900,00</b>	<b>49%</b>

La Commune s'est engagée dans des projets pluriannuels importants, tels que la réalisation de la retenue collinaire du Lac de la Mura, indispensable pour l'avenir de la station ; la construction d'un parking au centre de la Station (côte brune).

Ces projets représentent des montants élevés qui ne peuvent pas être supportés par le budget annuel. C'est pourquoi, la Commune a mis en place, en 2020, des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiement (AP/CP)

La procédure des AP/CP permet à la commune de prévoir uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice et ainsi améliorer les taux de réalisation des dépenses d'investissement. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements pluriannuels en assurant davantage de transparence et de lisibilité.

Ainsi, quatre Autorisations de Programme ont été créées sur l'exercice 2020 :

- Le Lac de la Mura.
- Le Parking Entrée Station.
- L'aménagement de l'avenue de la Muzelle.
- Le parking Côte Brune.

Dans le cadre du Budget Primitif 2021, deux AP/CP sont maintenues : le Lac de la Mura et le parking Côte Brune ; et les deux autres sont clôturées. Une délibération présentée à la séance de ce Conseil Municipal ajuste les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiements.

### **c) Les principales opérations prévues dans l'année 2021 :**

Le tableau ci-après reprend les principales opérations de l'exercice 2021.

<b>OBJET</b>		
<b>LES GROS PROJETS PLURIANNUELS</b>		<b>2 530 000</b>
	Lac de la MURA	2 500 000
	Parking Entrée Station	0
	Parking Cote Brune	30 000
<b>RESERVES FONCIERES</b>		<b>600 000</b>
	Acquisitions foncières	600 000
<b>AMENAGEMENTS DIVERS ET TRAVAUX DE SECURITE</b>		<b>160 000</b>
	Défense Incendie (le Collet et les Travers)	160 000
<b>VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL</b>		<b>30 000</b>
	Chemin des Ardoisiers: la chapelle	30 000
<b>CADRE DE VIE DE L'ENFANCE</b>		<b>200 000</b>
	Remplacement des menuiseries de l'Ecole des 2Alpes et réfection des façades	160 000
	Multi accueil Petite enfance (programmiste)	40 000
<b>TRAVAUX ET AMENAGEMENTS DE LA VOIRIE</b>		<b>750 000</b>
	Voie nouvelle ZAC du Soleil	50 000
	Aménagement Parking Chalets d'Or	100 000
	Création parking à Venosc Village	50 000
	Travaux voirie et marquage au sol	400 000
	Aménagement Cairou/Rouchas	150 000
<b>MAISON MEDICALE SUR LA STATION</b>		<b>530 000</b>
	Aménagement de la Maison Médicale	530 000
<b>TRAVAUX SUR DIVERS BATIMENTS</b>		<b>300 000</b>
	Chalet Pied Moutet	100 000
	Refuge de la Muzelle	50 000
	Travaux Génie civil sur différents sites	150 000
<b>TRAVAUX DIVERS ET ACQUISITIONS</b>		<b>160 000</b>
	Eclairage Public	40 000
	Acquisition de matériels et équipements divers: balayeuse, bennes, matériels pour les espaces verts, etc.	120 000
<b>TOTAL</b>		<b>5 260 000</b>

**d) Le financement de l'Investissement de l'exercice 2021 :**

Les recettes prévues pour le financement des investissements sont réparties dans le tableau ci-après :

OBJET	BP 2020	BP 2021	2021/BP 2020
Dotations, fonds divers	1 100 000,00	1 000 000,00	-9%
Les subventions perçues	800 000,00	350 000,00	-56%
Emprunt d'Equilibre	5 414 360,00	7 843 510,00	45%
Produits des cessions	300 000,00	300 000,00	0%
Autofinancement prévisionnel	1 851 640,00	3 939 890,00	113%
Opérations d'ordre	800 000,00	1 487 500,00	86%
Opérations d'ordre intra section	0,00	350 000,00	NS
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>10 266 000,00</b>	<b>15 270 900,00</b>	<b>49%</b>

Les dotations et fonds divers regroupent le Fond de Compensation de la TVA et le produit de la Taxe d'aménagement.

En sus des subventions à percevoir et de l'autofinancement, le financement est assuré par un emprunt d'équilibre de 7,8 millions d'euros.

Bien entendu, après le vote du Compte Administratif et la détermination du résultat de l'exercice 2020, l'emprunt d'équilibre sera réduit, suite à l'affectation du résultat 2020.

### II-3. La Capacité d'autofinancement

La détermination de la capacité d'autofinancement brute et nette est généralement calculée à partir des comptes administratifs.

A titre indicatif, la détermination de ces ratios majeurs pour les collectivités, a été calculée pour le compte administratif estimé et pour le budget primitif 2021. Il est important de noter que l'opération budgétaire de transfert en investissement de l'indemnité de résiliation du contrat de DSP et son étalement sur cinq ans, permettrait à la Commune de dégager une épargne nette positive. Cette opération doit être soumise à l'avis de la DDFIP et de la Préfecture.

En €	Estimé 2020	BP 2021 avec étalement
Produits de fct. courant	20 368 199	20 310 700
- Charges de fct. courant	16 061 058	16 844 820
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>4 307 141</b>	<b>3 465 880</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>1 039 515</b>	<b>3 372 510</b>
= Produits exceptionnels larges	1 185 115	8 421 010
- Charges exceptionnelles larges	145 600	5 048 500
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>5 346 656</b>	<b>6 838 390</b>
- Intérêts	1 430 000	1 411 000
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>3 916 656</b>	<b>5 427 390</b>
- Capital	2 766 400	2 500 000
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>1 150 256</b>	<b>2 927 390</b>

## II-4. La situation de la dette

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de **35,7 millions d'euros**.

A la fin de l'exercice 2020, la Commune emprunte 2 millions d'euros pour financer une partie de l'indemnité à verser au délégataire sortant.

La prise en compte de l'aide du fonds de soutien restant à percevoir (soit 7,8 millions d'euros) ramène le stock de la dette à **27,9 millions d'euros**.

Pour mémoire, la Commune a sécurisé son stock de dette en 2016 avec effet en 2017 avec la désensibilisation de l'emprunt indexé sur le franc suisse.

L'annuité 2021 sera de **3,9 millions** d'euros contre 4,3 millions d'euros en 2020. Elle regroupe le remboursement du capital (2,5€) et des intérêts (1,4 M€).

La capacité de désendettement de la Commune en 2020 serait de 9 ans et en 2021 de 6 ans.

## III - LE BUDGET DE L'EAU

Avec les nouvelles constructions réalisées sur la station, il est indispensable de renforcer les réseaux d'eau potable. A cet effet, des études ont été engagées en 2019.

Pour l'exercice 2021, un programme d'investissement d'un montant de 1,5 millions d'euros a été inscrit au Budget Primitif.

Le budget de l'Eau potable s'équilibre comme suit

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	587 700 €	587 700 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 627 700 €	1 627 700 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>2 215 400 €</b>	<b>2 215 400 €</b>

Compte tenu du montant des travaux et de la faible capacité d'investir de ce budget, la Commune financera une partie de ces investissements par le Budget Principal, en versant une subvention d'équipement. Les subventions de l'Agence de l'Eau et d'autres partenaires compléteront partiellement le financement. Un emprunt d'équilibre d'un montant de 0,621M€ est également prévu.

## La dette du Budget de l'Eau

Le stock de dette du budget de l'eau est constitué par des emprunts contractés antérieurement lorsque la compétence de l'assainissement était assurée par ce budget, qui était un budget annexe du SIVOM.

Lors du transfert de la compétence assainissement au SACO, les emprunts sont restés au niveau du SIVOM, mais avec un remboursement de la part du Syndicat d'une quote-part à la fois en capital et en frais financiers.

Le stock de dette au 1/01/2021 de ce budget est de **0,994 millions d'euros**.

L'annuité de la dette est de 167K€. La part remboursée par le SACO est de 46K€ ; soit 38%.

## IV - LE BUDGET DU LOTISSEMENT DE VENOSC

La Commune envisage de créer de l'habitat permanent et inciter l'installation de jeunes couples dans les villages. C'est dans cet objectif que la Commune crée à Venosc un lotissement de 7 lots environ.

Conformément à la réglementation en vigueur, la création d'un lotissement doit faire l'objet d'un budget annexe, assujetti à la TVA. C'est un budget qui répond à l'instruction comptable M14. Les travaux de viabilisation et de vente des différents lots nécessitent donc la tenue d'une comptabilité de stocks.

Ainsi, le budget s'équilibre comme suit :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 263 600 €	1 263 600 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 263 600 €	1 263 600 €

Les dépenses de fonctionnement concernent l'acquisition des terrains et les travaux de viabilisation. Les opérations d'ordre permettent d'équilibrer ce budget.

En Investissement, le budget principal versera une avance remboursable (0,631 M€) à ce budget annexe pour le financement de toutes les dépenses.

A la suite de la cession des différents lots, le budget annexe remboursera au budget principal l'avance versée.